



ARGUMENTAIRE

Hausse de la CSG

Une véritable contrepartie de la hausse de la CSG pour l'ensemble des retraités

La réforme de la CSG de 2018 a relancé la question du niveau de vie des retraités. Cette mesure dont les retraités sont les seuls et grands perdants, est parfaitement assumée par le gouvernement qui y voit la mise en œuvre d'une solidarité entre générations : il demande aux retraités des efforts pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés et pour financer le système de retraite.

Cette augmentation de la CSG, sans aucune contrepartie pour les retraités, est une mesure injuste qui intervient dans un contexte qui leur est pourtant peu favorable.

Le niveau de vie des retraités : quelle réalité ?

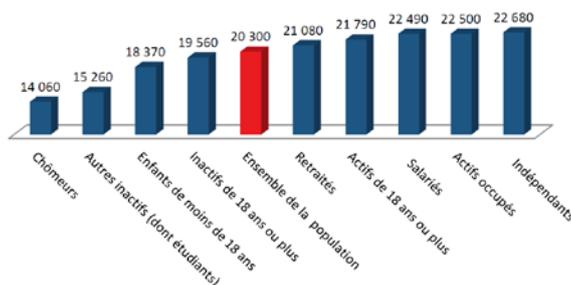
Le gouvernement s'est appuyé sur la comparaison du niveau de vie des retraités avec celui des actifs pour justifier cette nouvelle ponction sur les retraites. Les retraités ont en moyenne des revenus inférieurs aux personnes actives, mais leur niveau de vie par unité de consommation est comparable car ils ont logiquement moins d'enfants à charge.

Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), le niveau de vie moyen des retraités est, en 2016, légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population : 105,6 %. Cette relative supériorité s'explique par l'effet « Noria » traduisant l'arrivée à la retraite de générations ayant acquis davantage de droits à retraite que leurs aînés. Cela renvoie essentiellement à la montée en charge des régimes de retraite et à la progression de l'activité féminine.

Le revenu de vie médian des retraités est égal, en 2015, à 1 760 euros par mois et par unité de consommation (UC), ce qui signifie qu'une personne à la retraite sur deux dispose d'un niveau de vie inférieur à ce montant. Il dépasse de 3,7 % celui de l'ensemble de la population, qui inclut, outre les retraités et les actifs, les personnes inactives et non retraitées (étudiants, handicapés ou invalides, parents isolés inactifs, etc.) dont le niveau de vie est relativement faible.

Comparé aux actifs, qu'ils soient salariés ou indépendants, le niveau de vie médian des retraités est inférieur de plus de 7 %.

Niveau de vie médian (euros) - Insee données 2015



Entre 1996 et 2010, les niveaux de vie moyens des retraités, des actifs et de l'ensemble de la population ont progressé à peu près parallèlement. Durant la période récente 2010-2016, le niveau de vie moyen des retraités a stagné. **Le COR estime que dès 2020, à législation constante, le niveau de vie des pensionnés comparé à celui de l'ensemble de la population va diminuer.** Selon les différents scénarios économiques envisagés, il s'établirait entre 91 % et 96 % en 2040 et entre 78 % et 87 % en 2070, contre 106 % aujourd'hui.

Par ailleurs, le COR montre que la contribution acquittée par les retraités au titre des prélèvements sociaux et fiscaux a augmenté depuis le début des années 2000 pour se situer à un niveau proche de celle des actifs. Sur la période 2002-2015, l'écart entre le taux de prélèvement des retraités et celui des actifs est passé de 4,3 points (12,8 % pour les retraités contre 17,1 % pour les actifs) à 1,6 point. Cet écart résulte essentiellement des prélèvements sociaux, les retraites les plus modestes en étant exonérées partiellement ou totalement. Quant au taux de prélèvement fiscal il s'est aligné, en raison principalement de la fiscalisation de la majoration de pension pour enfants et de la suppression de la demi-part pour les personnes seules qui a touché de nombreuses veuves.

Un effort injuste

Depuis une trentaine d'années, la baisse des pensions s'organise dans une indifférence quasi-générale. Les réformes conduites en France durant cette période sont loin d'être anecdotiques. En 2010 les dépenses liées aux retraites par répartition représentaient 14 % du PIB. S'il n'y avait pas eu de réformes, il aurait fallu y consacrer 16 % du PIB.

Après l'année de gel des retraites pour 2018, l'histoire se répète, alors que le pouvoir d'achat des retraités plonge. Le COR note qu'après dix ans de retraite, la perte se situerait à 3 % environ pour les toutes les générations de retraités.

Pour 2019, le gouvernement dévalue les pensions en ne les augmentant que de 0,3% alors que l'indice des prix 2018 est de 1,6 %, et que la prévision d'augmentation des prix 2019 est de 1,3 %, entérinant ainsi une baisse du pouvoir d'achat des retraités.

Selon la loi des mesures d'urgence économique et sociale de fin 2018, le gouvernement a amorcé un certain revirement sur la CSG pour une partie des retraités, partiellement satisfaisant. Sur le fond, nous ne pouvons pas être en accord avec une évolution qui amène désormais à quatre taux de CSG pour les retraités et qui va continuer à poser des problèmes de plafond et de seuil.

Pour 2020, le gouvernement prévoit une réindexation des pensions sur l'indice des prix pour les seules retraites inférieures à 2 000 euros.

Cette mesure partielle et injuste laisserait de côté plus de trois retraités sur dix, les mêmes dont la hausse de 1,7 point de contribution sociale généralisée (CSG) en janvier 2018 n'a toujours pas été effacée.

C'est pourquoi la CFDT Retraités revendique :

- **des mesures concrètes pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des retraités ;**
- **un minimum de pension égal au Smic net, pour une carrière complète ;**
- **une indexation des pensions sur les salaires ;**
- **la suppression de la cotisation maladie de 1 % sur les retraites complémentaires.**